### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240415-D\_15\_04\_24\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024 Affichage : 17/04/2024

### **Délibération n°15-04-2024-019**

7.1 Décisions budgétaires

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 15 avril 2024

Date de convocation	2 avril 2024
Date d'affichage	2 avril 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	50 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 15 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes du Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents: 36 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Gérard GUESNÉ, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

<u>Etaient représentés</u> : 2 - M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs: 12 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Joël CIRON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON.

<u>Etaient excusés</u>: 5 – M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Thierry GUÉRIN, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## AP CENTRE AQUATIQUE : RÉVISION N°7 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°25-02-2019-016 en date du 25 février 2019 relative à la création de l'autorisation de programme 19-04 Centre aquatique,

Vu la délibération n°17-12-2019-043 en date du 17 décembre 2019 relative à la mise à jour de l'autorisation de programme 19-04 Centre aquatique,

Vu la délibération n°27-01-2021-008 en date du 27 janvier 2021 relative à la mise à jour de l'autorisation de programme 19-04 Centre aquatique,

Vu la délibération n°15-12-2021-034 en date du 15 décembre 2021 relative à la mise à jour de l'autorisation de programme 19-04 Centre aquatique,

Vu la délibération n°13-04-2022-063 en date du 13 avril 2022 relative à la mise à jour de l'autorisation de programme 19-04 Centre aquatique,

Vu la délibération n°06-07-2022-024 en date du 6 juillet 2022 relative à la mise à jour de l'autorisation de programme 19-04 Centre aquatique,

Vu la délibération n°30-01-2022-016 en date du 30 janvier 2023 relative à la mise à jour de l'autorisation de programme 19-04 Centre aquatique,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances, Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la nécessité de mettre à jour cette autorisation de programme (AP) au regard de l'exécution budgétaire 2023.

**DECIDE** en conséquence de mettre à jour l'AP correspondante en modifiant le montant total de l'AP et en reportant les crédits non consommés en 2023 sur les crédits de paiement en 2024 et en 2025 comme suit :

N° AP	19-04 CENTRE AQUATIQUE 4118
Libellé	Construction d'un centre aquatique
Montant de l'AP	19 950 000 €
CP 2019	39 706 €
CP 2020	549 785 €
CP 2021	461 087 €
CP 2022	743 958 €
CP 2023	4 991 072 €
CP 2024	11 000 000 €
CP 2025	2 164 392 €

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50 Voix contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 15 avril 2024

Le Président

Pour extrait conforme Le 16 avril 2024

M. Didier REVEAU